



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 45

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 22

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Charles ROZOY	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Hervé BRUYERE	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
Mme Sandrine RICHARD	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Guillaume RUET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme CHALLAUX)	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
M Patrick BAUDEMMENT (suppléé par M..DE MACEDO)	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention de financement de travaux relatif au dévoiement en périphérie extérieure du réseau d'adduction en eau potable traversant actuellement l'enceinte du collège Roland Dorgelès à Longvic

Dans le cadre des travaux de reconstruction du collège Roland Dorgelès à Longvic réalisé par le conseil départemental, celui-ci a souhaité déplacer le réseau d'eau potable de diamètre nominal 200 mm traversant l'enceinte du collège pour le positionner en périphérie extérieure de la parcelle du collège.

Le dévoiement s'effectuera sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole, propriétaire des réseaux et pour le compte du Département de la Côte d'Or.

Les travaux portent sur la pose d'une canalisation en fonte de diamètre nominal 200 mm sur un longueur de 270,00 ml. Le coût de ce déplacement ne comprend pas la reprise du branchement du collège, responsabilité du délégataire du service de l'eau potable.

Le coût du dévoiement comprend le coût des travaux, les frais de raccordement sur le réseau existant, les frais de maîtrise d'œuvre et le coût des essais de compactage de tranchée.

L'ensemble de ces prestations a été estimé à 46 305,42 euros hors taxes, soit 55 566,50 euros toutes taxes comprises à la date du 05 février 2018.

A ces fins, une convention de financement des travaux a été proposée au conseil départemental.

Vu l'avis de la commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la réalisation de ces travaux pour le compte du conseil départemental ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 67
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 22 PROCURATION(S)